



ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER Commune de TURQUANT

LEGENDE ZPPAUP	
	Edifices protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques
	Bâtiments remarquables avec prescriptions particulières
	Bâtiment intéressant
	Bâtiment de qualité constitué du patrimoine urbain de Turquant
	Bâtiment ordinaire
	Patrimoine troglodytique
	Petit patrimoine remarquable
	Porche et portail à conserver
	Murs de clôture ou de soutènement à conserver en pierres (moellons, appareillage)
	Continuité de murs à améliorer (mixité possible)
	Bâtiment annexe à améliorer
	Bâtiment dont la démolition est souhaitable
	Espace public à aménager
	Parc ou jardin à conserver
	Halle dont la suppression est souhaitable
	Secteur 1 : délimité par la structure initiale du bourg
	Secteur 2 : protégeant les zones d'approches du bourg
	Secteurs 3 : zone d'extension urbaine
	3a : entre le bourg et le cimetière
	Secteur 4 : autres zones d'extension urbaine
	Secteur 5 : délimitation de la zone de la vallée
	Secteur 5a : zone de loisirs en vallée
	Secteur 6 : délimitation des autres zones naturelles
	Secteur 7 : zone agricole sans constructions

Architecte Urbainiste :
Bruno DUQUOC
71 rue du Moulin - 49100 TURQUANT
Tel. 02.41.86.36.36
Fax. 02.41.87.73.91
E-mail : bruno.duquoc@bruno-duquoc.com

Paysagiste :
Jacques COURILLEAU
1 rue du Clos - 49100 TURQUANT
Tel. 02.41.87.22.22 - Fax. 02.41.87.22.83
E-mail : jacques.courilleau@jacques-courilleau.com

**REGLEMENT GRAPHIQUE
PLANCHE 2**
ECHELLE: 1/2000ème
Avril 2008